

CONSEIL COMMUNAL DU 12 JUIN 2023

NOTE DE SYNTHÈSE

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023.

2. DIRECTION GENERALE - Rapport annuel de rémunération 2022 – Approbation

Le décret du 29 mars 2018 impose que le Conseil communal établit un rapport de rémunération écrit, reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non-élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport doit contenir les informations individuelles et nominatives prévues à l'article L6421-1 du CDLD.

La transmission de ce rapport doit être envoyée au Gouvernement wallon via l'application <https://registre-institutionnel.wallonie.be> pour le 1er juillet 2023 au plus tard.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le rapport de rémunération 2022.

3. DIRECTION GENERALE - UVCW - Assemblée générale extraordinaire du mardi 13 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui aura lieu le mardi 13 juin 2023.

4. DIRECTION GENERALE - OTW - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du mercredi 14 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'OTW qui aura lieu le mercredi 14 juin 2023.

5. DIRECTION GENERALE - Intercommunale ORES Assets - Assemblée générale du jeudi 15 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale ORES Assets qui aura lieu le jeudi 15 juin 2023.

6. DIRECTION GENERALE - Intercommunale HYGEA - Assemblée générale du mardi 20 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale HYGEA qui aura lieu le mardi 20 juin 2023.

7. DIRECTION GENERALE - Intercommunale IDETA - Assemblée générale du jeudi 22 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale IDETA qui aura lieu le jeudi 22 juin 2023.

8. DIRECTION GENERALE - Intercommunale CENEO - Assemblée générale ordinaire du vendredi 23 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale CENEO qui aura lieu le vendredi 23 juin 2023.

9. DIRECTION GENERALE - Intercommunale IDEA - Assemblée générale du mercredi 28 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale IDEA qui aura lieu le mercredi 28 juin 2023.

10. DIRECTION GENERALE - Holding communal SA - Assemblée générale du mercredi 28 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Holding communal SA en liquidation qui aura lieu le mercredi 28 juin 2023.

11. DIRECTION GENERALE - Intercommunale IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du jeudi 29 juin 2023 – ODJ

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IGRETEC qui aura lieu le jeudi 29 juin 2023.

12. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics - Délégation du Conseil communal au Collège communal des marchés publics passés via une centrale d'achat – Approbation

Suite au décret du 06 octobre 2022, modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, il est opportun de donner délégation au Collège communal pour adhérer à une centrale d'achat, manifester le cas échéant l'intérêt de la commune pour les marchés passés par la centrale d'achat, modifier les conditions d'adhésion et résilier l'adhésion.

Il est proposé au Conseil communal de donner délégation au Collège communal pour adhérer à la centrale d'achat.

13. DIRECTION GENERALE - Cellule Projets - Lutte contre le cancer du sein - Motion relative à la désignation de la commune de Hensies comme " Commune Think Pink " – Approbation

La lutte contre le cancer mobilise de nombreux acteurs et actrices de terrain, en premier lieu, nos hôpitaux et le personnel médical.

Depuis 2007, Heidi Vansevenant qui a gagné son combat contre le cancer du sein, a créé l'asbl Think Pink, un organisme qui se veut indépendant, ne sollicitant pas de subventions publiques, mais qui cherche un soutien via des partenariats ainsi que différentes actions.

Afin de jouer un rôle moteur la lutte contre le cancer du sein et d'aller plus loin dans ses actions en faveur de celle-ci, Think Pink propose à la commune de Hensies un partenariat dans le cadre du projet " Hensies Commune Think Pink, (commune " rose") .

Concrètement, en tant que commune " rose " , la commune s'engage à multiplier les actions de sensibilisation, d'information et de prévention sur son territoire. C'est dans ce cadre que, durant tout l'événement "Hensies plage", une importante visibilité sera accordée à la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein de Think Pink.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la désignation de la commune de Hensies comme " Commune Think Pink" en votant la présente motion.

14. DIRECTION GENERALE - Cellule Projets - Convention de partenariat entre la commune de Hensies et l'asbl « Think Pink » dans le cadre du projet « Hensies Commune Think Pink » - Approbation

Afin de jouer un rôle moteur dans la lutte contre le cancer du sein et d'aller plus loin dans ses actions en faveur de celle-ci, la commune de Hensies souhaite nouer un partenariat avec l'asbl "Think Pink" dans le cadre du projet " Hensies Commune Think Pink, (commune " rose") .

Concrètement, en tant que commune " rose " , la commune s'engage à multiplier les actions de sensibilisation, d'information et de prévention sur son territoire. Dans cette optique, une importante visibilité sera accordée à la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein de "Think Pink" tout au long de "Hensies plage" .

Les modalités pratiques de la collaboration ainsi que les engagements des deux parties sont inscrites dans une convention, pour une durée de 3 ans.(cfr convention en annexe).

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de partenariat entre la commune de Hensies et l'asbl "Think Pink" dans le cadre du projet « Hensies Commune Think Pink ».

15. DIRECTION FINANCIERE - Comptes annuels de l'exercice 2022 – Approbation

Présentation comptes annuels 2022

Proposition d'arrêt des comptes annuels 2022 comme suit :

Bilan	Actif	Passif
	33.191.968,68	33.191.968,68

Compte de résultats	Charges(C)	Produits(P)	Résultat(P-C)
Résultat courant	8.907.911,67	9.077.379,82	169.468,15
Résultat d'exploitation(1)	9.707.327,04	10.704.629,61	997.302,57
Résultat exceptionnel(2)	575.732,77	158.995,29	-416.737,48
Résultat de l'exercice (1+2)	10.283.059,81	10.863.624,90	997.302,57

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés(1)	9.663.779,20	7.536.718,90
Non-valeurs(2)	34.321,99	0
Engagements(3)	9.191.843,05	6.825.358,98
Imputations(4)	8.928.542,04	1.630.222,91
Résultat budgétaire (1-2-3)	437.614,16	711.359,92
Résultat comptable(1-2-4)	700.915,17	5.906.495,99

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

16. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Modification budgétaire définitive n° 1 de 2023 – Approbation

Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2023 :

Ordinaire

- 764/33203.2023 SUBSIDE A L'ASBL CENTRE SPORTIF COMMUNAL: + 45.000 € (prévisions énergétiques).
- 875/12401.2023 LUTTE CONTRE LES ANIMAUX ET PLANTES NUISIBLES: + 5.000 € (dépigeonnage).
- 421/12748.2023 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES VÉHICULES: + 5.000 € (marché véhicules).

Extraordinaire

- 720/72452:20220037.2023 Remise en état détection centrale incendie dans les écoles: + 820,44 € (solde facture alarme incendie Hainin).
- 104/72351:20230024.2023 Aménagement des combles de la maison communale et relais citoyen: + 10.000 € (selon offre de prix).

Arrêt des articles ordinaires et extraordinaires à majorer ou diminuer.

Proposition d'adoption de la MB 1 de 2023 comme suit :

Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après budget initial ou mb précédente	10.588.739,67	10.303.194,41	285.545,26
Augmentation de crédit	356.513,43	673.955,60	-317.442,17
Diminution de crédit	-19.637,78	-312.099,14	292.461,36
Nouveau résultat	10.925.615,32	10.665.050,87	260.564,45

Service extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après budget initial ou mb précédente	7.764.248,27	7.126.840,51	637.407,76
Augmentation de crédit	3.719.278,95	3.187.368,98	531.909,97
Diminution de crédit	- 450,00		- 450,00
Nouveau résultat	11.483.077,22	10.314.209,49	1.168.867,73

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2023.

17. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Dépense urgente - Art 60 et art 1311-5 CDLD - Factures API Restauration – Approbation

Réception de rappels de paiement de la société API Restauration relatif à deux factures inscrites en modification budgétaire n°1 car ces dernières concernent l'exercice 2022. La société refuse d'attendre le retour de la modification budgétaire pour le paiement de ces factures. Dès lors, l'urgence doit être invoquée pour régler ces deux factures dans les plus brefs délais afin d'éviter tout problème dans les livraisons de repas et intérêts moratoires.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la dépense urgente relative au paiement des factures API Restauration.

18. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Fabrique d'Église Saint-Georges de Hensies - Présentation des comptes annuels 2022 – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Église Saint-Georges de Hensies présentant un boni de 8.312,46 €.

19. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Fabrique d'Église Saint-Martin de Thulin - Présentation des comptes annuels 2022 – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Thulin présentant un boni de 880,47 €.

20. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Fabrique d'Église Notre-Dame de la Visitation de Hainin - Présentation des comptes annuels 2022 – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les comptes annuels 2022 de la Fabrique d'Église Notre-Dame de la Visitation de Hainin présentant un boni de 5.273,77 €.

21. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Fabrique d'Église Notre-Dame de la Visitation de Hainin - Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2023 – Approbation

Fabrique d'Église Notre-Dame de la Visitation de Hainin - modification budgétaire 1 de 2023
Budget initial : dotation communale envers la fabrique = 9.074,51 €
Modification de la dotation communale suite à l'introduction de la mbl de la fabrique / majoration de 1.850 €.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Église de Notre Dame de la Visitation.

22. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Magic Thulin – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par le club et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée au club, lequel se chargera d'apporter les justificatifs requis.
La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans l'achat de matériels, frais à la fédération et participation à des championnats.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 2.000 € au club de mini-foot Magic Thulin.

23. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - RUS Hensies – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par le club et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée au club, lequel se chargera d'apporter les justificatifs requis.
La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans l'achat de matériels, équipements et amélioration de l'infrastructure.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 7.500 € au club RUS Hensies.

24. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2022 et octroi du subside 2023 - Thulin Academy Futsal – Approbation

Les justificatifs pour l'exercice 2022 ont été fournis par le club et sont conformes. La subvention 2023 peut ainsi être versée au club, lequel se chargera d'apporter les justificatifs requis.
La subvention octroyée a notamment pour objet d'intervenir dans l'achat d'équipement, location salle,...

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'octroi de la subvention 2023 d'un montant de 5.000 € au Thulin Academy Futsal.

25. SERVICE TRAVAUX - Ordonnance de police - Jeu de balle - Fermeture de voirie – Approbation

L'association de la pelote Montroëloise demande de réserver la portion de la place de Montroeuil entre les n° 5 et le n° 21, lors de l'organisation de leur lutte.
Une ordonnance de police doit être prise.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'ordonnance de police pour la fermeture de la voirie.

26. SERVICE TRAVAUX - Règlement complémentaire de police - Rue de Crespin - Approbation

La circulation rue de Crespin est très dense, de nombreux riverains se sont plaints de la vitesse excessive dans la rue.

L'analyseur de trafic a été installé. Les résultats montrent effectivement un problème de vitesse. Un aménagement doit être installé afin de réduire la vitesse dans cette rue.

La mesure suivante doit être prise : " Rue de Crespin : Des zones d'évitement striées trapézoïdales d'une longueur de 10 mètres, disposées en vis-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3.5 mètres sont établies à hauteur du n°53. Dans le rétrécissement ainsi créé, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers Quiévrain - Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux A7, B19, B21 et des marques au sol appropriées"

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de police rue de Crespin.

27. SERVICE TRAVAUX - Règlement complémentaire de police - PMR Rue des Écoles – Approbation

Mme Hot Monique demeurant au n° 18 rue de Chièvres à Hensies souhaite un emplacement PMR près de son habitation car le stationnement y est très compliqué.

Mme Hot possède les documents nécessaires pour prétendre à un emplacement PMR.

L'emplacement PMR est faisable, la mesure suivante doit être prise : " Rue des écoles : un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, à l'opposé du n°2 (pour la requérante du n° 18 de la rue de Chièvres) - Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante "6M".

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de police PMR, rue des Écoles.

28. SERVICE TRAVAUX - Règlement complémentaire de police - PMR Rue Grande 32 – Approbation

M. Lorimier demeurant au n° 32 de la Grand Rue à Thulin souhaite un emplacement PMR près de son habitation car le stationnement y est très compliqué.

M. Lorimier possède les documents nécessaires pour prétendre à un emplacement PMR.

L'emplacement PMR est faisable.

La mesure suivante doit être prise : "Grand Rue : Un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté pair, le long du n° 32. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante "6M".

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de police PMR, rue Grande 32.

29. SERVICE POPULATION - Intégration du module optionnel "E-Guichet" au logiciel Saphir - Annulation du point précédent et approbation de la convention actualisée

Dans le cadre du PST 2018-2024, et plus précisément pour la mise en place d'un eGuichet sur le site internet de l'Administration communale, une décision a été prise par le Collège communal en date du 24 octobre 2022 en vue d'intégrer le module optionnel eGuichet au logiciel Saphir.

Dans la continuité de la procédure, une décision du Conseil communal a été prise afin de faire approuver la convention FAS qui nous a été transmise par l'opérateur CIVADIS.

Lors de la transmission de cette convention au BOSA, il a été constaté que la convention transmise n'était plus d'actualité ; une nouvelle convention a donc été envoyée par ceux-ci.

Dans la continuité de la procédure d'intégration, ce point vise à :

- annuler le point précédent passé au Conseil communal du 24 avril 2023;
- faire approuver et signer par le Conseil communal la convention FAS actualisée ; pour rappel, cette convention permet aux citoyens de se connecter à l'eGuichet via Itsme.

Il est proposé au Conseil communal d'annuler et d'approuver convention actualisée de l'eGuichet.

30. CPAS - Comptes annuels 2022 – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la présentation des comptes annuels 2022 du CPAS dans le cadre de la tutelle spéciale.

31. CPAS - Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2023 (services ordinaire et extraordinaire) – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d’approuver la modification budgétaire n° 1 de l’exercice ordinaire et extraordinaire du CPAS dans le cadre de la tutelle spéciale.

32. CPAS - Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2023 (service ordinaire) – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d’approuver la modification budgétaire n° 2 de l’exercice ordinaire du CPAS dans le cadre de la tutelle spéciale.

33. CPAS - Évaluation du personnel - Modification du statut administratif – Approbation

Il est proposé au Conseil communal d’approuver la modification du statut administratif relatif à l’évaluation du personnel du CPAS.

34. CPAS : rapport annuel de la Commission Locale de l’Energie - 2022 – Information

Conformément aux décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (décret du 19/12/2002, art. 31 quater, par. 1er, al. 2) et de l'électricité (décret du 12/04/2001, art. 33ter, par. 1er, al. 2), les Commissions locales pour l'énergie adressent au conseil communal, avant le 31 mars de chaque année, un rapport faisant état du nombre de convocations de la commission émises au cours de l'année écoulée, ainsi que de la suite qui leur a été réservée.

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du rapport annuel de la Commission Locale de l’Energie 2022.

35. Question(s) orale(s) d'actualité

POUR LE COLLEGE COMMUNAL

Michaël Flasse

Éric Thiébaud

Le Directeur général

Le Bourgmestre